

Martigny, le 9 janvier 2024

COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS

Aucun frein environnemental aux éoliennes de Charrat

La mise à l'enquête publique pour la construction de deux nouvelles éoliennes à Charrat s'est achevée le 24 décembre dernier. Onze oppositions de particuliers ont été enregistrées, aucune d'associations environnementales. La suite du processus devrait se poursuivre selon le calendrier prévu, grâce à la prochaine entrée en force de la procédure accélérée pour les projets d'installations d'énergie renouvelable.

Dans le cadre du développement de l'énergie éolienne au coude du Rhône, la société ValEole poursuit ses efforts, soutenue par les décisions favorables des populations locales, pour doter la région d'une énergie renouvelable et indigène.

Procédure accélérée dès le 1^{er} février 2024



Dans cet esprit, la construction de deux nouvelles éoliennes à Charrat, dans la zone agricole située à l'est du village, a été mise à l'enquête publique le 24 novembre dernier. Au terme du délai d'un mois, onze oppositions ont été enregistrées par la Commission cantonale des constructions. Toutes identiques, celles-ci sont issues de personnes privées. Aucune association reconnue de protection de l'environnement, telles WWF, Pro Natura ou encore Bird Life, ne s'est opposée au projet, ValEole ayant

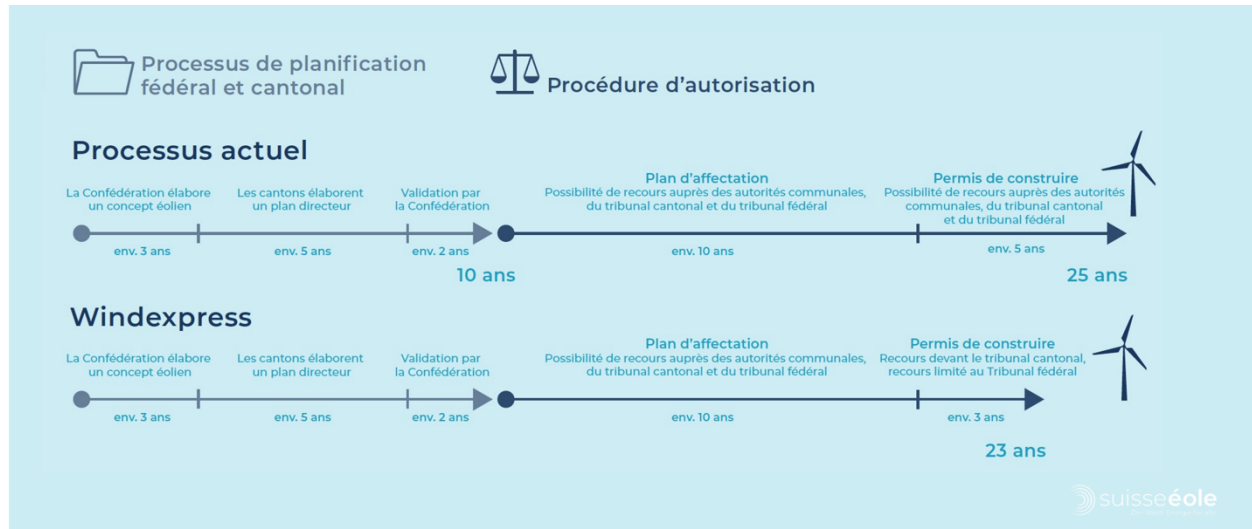
réalisé toutes les études nécessaires pour s'assurer d'un impact limité en matière de paysage, d'eaux souterraines, de sols, d'avifaune ou de chiroptères notamment, mais aussi pour ce qui concerne le bruit et les ombres clignotantes.

Aucun nouveau motif d'opposition

Quoi qu'il en soit, comme l'explique Paul-Alain Clivaz, coordinateur des projets et vice-président de ValEole, ces oppositions ne devraient pas freiner la suite du processus: «Le Conseil fédéral a annoncé l'entrée en force d'une [procédure accélérée pour les grandes installations énergétiques dès le 1^{er} février 2024](#) et le projet de Charrat va en bénéficier.»

Cette nouvelle procédure vise à permettre aux projets disposant d'un plan d'affectation déjà en force de bénéficier de voies de recours raccourcies, les opposants ayant déjà pu faire valoir leurs arguments lors de la mise à l'enquête du plan d'affectation.

Or, comme le détaille Nicolas Jonville, ingénieur (Genedis), «Cette mise à l'enquête n'offre aucun nouveau motif d'opposition. Les éoliennes seront construites en respectant le règlement du plan d'affectation, lui-même mis à l'enquête en 2018, et pour lequel tous les recours avaient déjà été rejetés».



Des éoliennes de même hauteur qu'Adonis

A ce stade d'avancement du projet, les machines ne sont pas encore choisies, leur achat étant soumis à un appel d'offres public, comme l'explique Paul-Alain Clivaz. «La technologie avance tellement vite, que nous ferons cette démarche une fois le permis de construire délivré, afin de disposer des modèles les plus récents et les plus respectueux de l'environnement et des riverains.»

60% des besoins de Martigny couverts

Quoi qu'il en soit, les nacelles des éoliennes actuellement envisagées ne seront pas plus hautes qu'Adonis, comme cela a été expliqué aux participants à la soirée d'information du 6 décembre à Charrat: «Leur mât s'élèvera à 105 mètres, comme celui d'Adonis, cette hauteur étant précisée dans le plan d'aménagement détaillé. Cependant, avec des pales d'environ 20 mètres plus longues, elles produiront 40% d'énergie en plus, soit à elles trois la couverture de 60% des besoins de la commune de Martigny.»

Quant aux inquiétudes de certains agriculteurs du secteur par rapport au bruit, l'ingénieur Nicolas Jonville a indiqué que les nouveaux rotors sont plus silencieux, et que les pales sont désormais équipées à leur extrémité de «peignes» permettant d'atténuer les émissions sonores en réduisant les perturbations liées à l'écoulement de l'air.

Contacts

Anne-Laure Couchepin Vouilloz, présidente du Conseil d'administration de ValEole, 027 721 21 11 / al.couchepinvouilloz@villedemartigny.ch

Paul-Alain Clivaz, vice-président du Conseil d'administration de ValEole et responsable Transition et services énergétiques chez Genedis, 079 277 36 79 / paul-alain.clivaz@genedis.ch
